

**EVALUATION DES APPRENTISSAGES
POUR LES ENSEIGNEMENTS DE L'UNITÉ SOCIOLOGIE****REFERENCES LEGALES**

Pour tous/toutes les étudiant-e-s :

Règlement pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (du 8 mars 2018).

Pour les étudiant-e-s en Bachelor Sociologie :

Règlement pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (du 8 mars 2018).

Plan d'étude du programme d'études Sociologie à 120 ECTS (du 19 décembre 2017, version actualisée du 1er septembre 2019).

Plan d'étude du programme d'études Sociologie à 60 ECTS (du 19 décembre 2017, version actualisée du 1er septembre 2019).

Plan d'études du programme d'études Sociologie à 30 ECTS (du 19 décembre 2017, version actualisée du 1er septembre 2019).

Pour les étudiant-e-s en Master Sociétés plurielles :

Règlement pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (du 8 mars 2018).

Plan d'études du programme d'études approfondies de Master à 90 crédits ECTS. Sociétés plurielles : cultures, politique et religions (du 30 janvier 2018, actualisé le 1er septembre 2019).

Plan d'études du programme d'études approfondies de Master à 30 crédits ECTS. Sociétés plurielles : cultures, politique et religions (du 30 janvier 2018, actualisé le 1er septembre 2019).

EVALUATIONS

Pour tous/toutes les étudiant-e-s :

Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

Les inscriptions aux unités d'enseignement sont obligatoires. Les dates d'inscription et d'annulation d'inscription sont fixées par la Faculté.

Les inscriptions aux évaluations (pour chaque tentative) sont obligatoires. Les délais d'inscription aux évaluations sont fixés par la Faculté. Les délais de désinscription aux évaluations sont fixés au plus tard 7 jours avant le début des sessions d'examens.

En cas de conflit d'horaire entre deux évaluations, l'étudiant-e doit en informer le responsable de programme et le secrétariat de l'Unité Sociologie dès que possible mais au plus tard une semaine

avant l'évaluation. L'étudiant-e a droit à une session supplémentaire. Si l'étudiant-e n'informe pas à temps, l'échec est constaté.

Sessions et dates des évaluations

Les évaluations ont lieu durant les sessions d'examens (hiver, été, automne). Les dates des sessions sont fixées par la Faculté.

Les dates exactes (jours, heure) des évaluations sont annoncées par l'Unité Sociologie deux semaines au plus tard avant la fin du délai d'inscription aux évaluations.

Les délais de remise des Travaux écrits, Travaux de séminaires et Travaux de validation de cours sont fixés pour le dernier jour de la session d'examen. Ils sont déposés sur la plateforme moodle de remise des travaux.

Les délais de remise des travaux de Bachelor (TBA) et des travaux de Master (TMA) sont fixés par l'Unité Sociologie (*document spécifiques à venir*).

Echecs et tentatives

L'absence à une évaluation est considérée comme un échec (sauf exceptions, voir Règlement 2018).

Une évaluation échouée peut être réitérée une seule fois (voir Règlement 2018). A la suite de deux échecs dans une unité d'enseignement, l'étudiant-e est en échec définitif à cette unité d'enseignement.

Une unité d'enseignement peut être évaluée lors des quatre sessions consécutives à l'enseignement dispensé. Si l'étudiant-e ne s'inscrit à aucune évaluation durant ces quatre sessions, il ou elle se verra notifier un échec à l'unité d'enseignement concernée.

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS DE RÉUSSITE

La participation aux fêtes de promotion de remise des diplômes est autorisée si tous les programmes sont validés dans les délais fixés par la Faculté. La clôture des dossiers est fixée à la mi-juin pour la fête de promotion d'été et à la mi-septembre pour la fête de promotion d'hiver.

Les étudiant-e-s qui terminent leur Bachelor à la fin du semestre de printemps (SP) reçoivent leur diplôme à la fête de promotion d'hiver.

Si un-e étudiant-e désire exceptionnellement recevoir son diplôme à la fête de promotion d'été, il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il ou elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.

Si un-e étudiant-e a besoin d'une attestation de réussite anticipée (délivrée par le Décanat avant la remise du diplôme), il ou elle doit contacter le secrétariat de l'Unité Sociologie dès le début de son dernier semestre. Il ou elle négocie avec les enseignant-e-s des avancements de délais. Les modalités des examens ne peuvent pas être modifiées.